

## Barème d'honoraires à charge VENDEUR (prix maximums – Arrêté du 26 janvier 2022)

Pour les biens supérieurs à 400 001 €	7% ttc sur les mandats exclusifs (Visite virtuelle et diagnostics offerts)  8% ttc sur les mandats simples
Pour les biens compris entre 150 001 € et 400 000 €	8% ttc sur les mandats exclusifs (Visite virtuelle et diagnostics offerts)  9% ttc sur les mandats simples
Pour les biens inférieurs à 150 000 €	10% ttc sur les mandats exclusifs (Visite virtuelle et diagnostics offerts)  11% ttc sur les mandats simples (Avec un minimum de 3000 €)

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial*

**ORPI Nouallet – Agence Nouallet Immobilier – 59 av de St-Ouen 75017 Paris**

SARL au Capital social de 7600 € - RCS Paris B452 977 044 - Carte professionnelle Transactions n° CPI 7501 2016 000 012 014 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France le 30/04/2016 - Carte professionnelle Gestion n°5338 délivrée par la Préfecture de Police de Paris le 07/02/2008 - Garantie SOCAF, 26 av de Suffren 75015 Paris, 150 000 € en Transaction, 1 850 000 € en Gestion et 115 000 € en Assurances - N°Orias 08043660

**Honoraires au 18 octobre 2024** \*Tva à 20%

La délivrance d'une note est obligatoire



## HONORAIRES DE LOCATION

- Appartements (locations nues ou meublées) :  
1 mois de loyer charges incluses à charge bailleur et 15€/m<sup>2</sup> à charge locataire se décomposant de la manière suivante :
  - Honoraires d'entremise et de négociation : 1 mois de loyer ttc charges incluses à la charge exclusive du bailleur (moins 15€ ttc par m<sup>2</sup> de surface habitable)
  - Honoraires de visites, constitution des dossiers et rédaction du bail : 24€ ttc par m<sup>2</sup> de surface habitable partagés à parts égales entre le locataire et le bailleur.
  - Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 6€ ttc par m<sup>2</sup> de surface habitable partagés à parts égales entre le locataire et le bailleur.
  - Avenant au bail pour changement de colocataire : 10€ ttc par m<sup>2</sup> à la charge du colocataire entrant.
- Boutiques et murs commerciaux :
  - Honoraires de négociation et de rédaction de bail : 10 % ttc du loyer charges comprises de la 1<sup>ère</sup> période triennale de location à la charge exclusive du locataire
- Parkings :
  - Honoraires de négociation et de rédaction de bail : 2 mois de loyer ttc et charges comprises partagés entre le bailleur et le locataire

## HONORAIRES DE GERANCE

### Pack A : STANDARD

Quittancement, avis de paiement, perception des loyers, relances amiables, état des lieux d'entrée et de sortie

**5.9 % TTC**

### Pack B : SERENITE

Pack Standard

+

Gestion des dépannages et entretiens, des sinistres, des contentieux, paiement des charges de copropriété et aide à la déclaration des revenus fonciers

**7.9 % TTC**

### Garantie des loyers impayés

- Assurance des loyers impayés SADA
- Prise en charge des frais de justice
- Assurance dégradations : 10 000 €

**2.5 % TTC**

### Services optionnels (inclus dans le pack B)

- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 49 € ttc
- Estimation patrimoniale : 199 € ttc
- Suivi des sinistres : vacation horaire : 50€ ttc/h
- Etat des lieux 250 € ttc
- Paiement des charges de copropriété : 30€ ttc/appeal de fond
- Suivi des travaux de rénovation : 50€ ttc/h

**ORPI Nouallet – Agence Nouallet Immobilier – 59 av de St-Ouen 75017 Paris**

SARL au Capital social de 7600 € - RCS Paris B452 977 044 - Carte professionnelle Transactions n° CPI 7501 2016 000 012 014 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France le 30/04/2016 - Carte professionnelle Gestion n°5338 délivrée par la Préfecture de Police de Paris le 07/02/2008 - Garantie SOCAF, 26 av de Suffren 75015 Paris, 150 000 € en Transaction, 1 850 000 € en Gestion et 115 000 € en Assurances - N°Orias 08043660

**Honoraires au 18 octobre 2024** \*Tva à 20%

La délivrance d'une note est obligatoire